

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat,  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 1<sup>er</sup> MARS

INFORMATIONS

Les dissensions augmentent entre M. Tirard, président du Conseil, et M. Constans, ministre de l'intérieur.

Dans une conversation particulière, M. Constans a déclaré qu'il sentait approcher la chute du ministère actuel.

— J'accepterai, aurait-il dit, de former un nouveau ministère, ou même je consentirai à demeurer ministre, M. de Freycinet étant président du Conseil.

Ainsi M. Constans se juge nécessaire dans une nouvelle combinaison. Il pourrait, d'après de nombreux républicains, se tromper.

UNE CONFÉRENCE INTERNATIONALE

Comme corollaire à l'acceptation par le gouvernement de l'invitation qui lui a été adressée par le cabinet de Berlin, M. Mermeix déposera aujourd'hui sur le bureau de la Chambre une proposition tendant à l'ouverture d'un crédit de cent mille francs et à l'affectation du palais du Trocadéro, pour organiser à Paris, au mois de mai, une conférence internationale des délégués des chambres syndicales ouvrières.

Au « Congrès des gouvernants », le député du septième arrondissement de Paris veut opposer le « Congrès des gouvernés ».

Le *Gaulois* constate que les avis sont très partagés à droite concernant l'opportunité de la participation de la France à la Conférence de Berlin. M. de Villebois-Mareuil et M. de Plazanet pensent que M. Spuller commet une faute grave; M. Jolibois et M. Delafosse sont d'un avis contraire; il est donc presque certain que la Chambre approuvera la réponse du Gouvernement français au Cabinet de Berlin.

LE MARIAGE DE M. ROUVIER

Le bruit court que M. Rouvier va se remarier.

Il épouse sa nièce, M<sup>lle</sup> Cadiot, fille de l'ancien receveur des finances à Dieppe.

Le mariage sera célébré, dit-on, le 18 mars.

Les témoins sont : pour M. Rouvier, MM. Etienne et Delpech, députés; pour M<sup>lle</sup> Cadiot, MM. Cadiot et Vignon.

PERQUISITION A LA PRESSE

M. Clément a fait, hier matin, par ordre, mais inutilement, une perquisition dans les bureaux de la *Presse*, à l'effet de retrouver la lettre confidentielle de M. Herbette, relative à la détention du duc d'Orléans à Clairvaux, lettre que la *Presse* avait publiée en affirmant son authenticité.

Cette perquisition prouve que la pièce recherchée était vraie, et cependant le gouvernement la déclarait fautive dès le lendemain de son apparition.

Allez donc avoir confiance dans la parole de nos ministres !

LES VICTIMES DU TONKIN

Le *Vinh-Song*, qui a mouillé avant-hier matin, en rade de Toulon, venant de l'Indo-

Chine, a débarqué hier soir ses passagers, parmi lesquels 37 malades, dont trois officiers, qui ont été transportés à l'hôpital Saint-Mandrier. Huit passagers sont morts pendant la traversée.

ENCORE UN DE CASÉ !

L'*Officiel* nous apprend que M. Brugère, par lui modestement qualifié de *maire*, est nommé percepteur de première classe au Havre.

Toujours le système des compensations, si brillamment pratiqué par l'opportunisme au pouvoir !

Le nouveau percepteur de première classe du Havre est tout simplement l'ancien député de la Dordogne, rendu par le suffrage universel à la vie privée.

Au lieu de l'indemnité parlementaire à 9,000 par an, M. Brugère — maire ! — touchera une vingtaine de mille francs... au moins. Il n'aura point perdu au change et il ne doit point regretter trop vivement à présent ses malheurs électoraux.

PROJET D'EXPOSITION AVORTÉ

Le projet d'Exposition nationale industrielle à Berlin, qu'ont mis en avant quelques journaux, n'a pas rencontré jusqu'ici un accueil favorable.

La Société industrielle des fers et d'aciers du nord-ouest de l'Allemagne s'est prononcée contre lui, et le gouvernement y sera également hostile, car il ne se soucie en aucune manière de voir le contingent, déjà formidable, des socialistes berlinois renforcé par les ouvriers de province que ne manqueraient pas d'attirer les travaux de l'Exposition.

LE PRISONNIER DE CLAIRVAUX

Au duc de Luynes, qui lui faisait ses adieux, le duc d'Orléans a dit :

— Si le gouvernement a voulu montrer à la France et à l'Europe comment se comportait un prince en prison, il y réussira. On verra que, quand ça devrait durer deux ans, je ferai figure de prince. On a voulu le voir, eh bien ! on le verra.

Le duc de Luynes a communiqué au Prince une dépêche que M. Bocher avait reçue de M<sup>re</sup> le Comte de Paris, donnant de ses nouvelles, parlant de son fils, et annonçant son prochain retour en France.

Le duc d'Orléans a été très heureux de ces nouvelles et a chargé le duc de Luynes de voir M. Bocher à son arrivée, pour le prier d'envoyer une dépêche à Monseigneur le Comte de Paris et une autre à Madame la Comtesse de Paris.

— Et surtout qu'il dise bien que ma santé est parfaite et que je ne m'ennuie pas, qu'ils n'auraient aucune raison de s'inquiéter de moi.

Le Prince a encore demandé au duc de Luynes d'aller porter de ses nouvelles — et cela en premier lieu — à S. A. R. M<sup>re</sup> la duchesse de Chartres et à la princesse Marguerite.

Le fidèle ami de la famille royale, M. Calla, a été reçu par le Prince, auquel il apportait des livres traitant des questions militaires.

Son Altesse manifesta une grande joie :  
— J'en avais demandé au duc de Luynes et je ne pensais pas en avoir si tôt.

— Il faut bien, monseigneur, que vous remplaciez vos classes de conscrit par des livres, puisqu'on n'a pas voulu de vous.

— Parbleu ! on ne m'empêchera pas d'apprendre mon métier de soldat. Encore une fois, merci.

Pendant plus d'une heure, la conversation s'est poursuivie entre le Prince et l'éminent orateur royaliste.

L'impression éprouvée par M. Calla est des plus vives.

— C'est avec un serrement de cœur que l'on voit le prisonnier, nous a-t-il dit ce matin, mais c'est avec fierté qu'on voit ce Prince.

M<sup>re</sup> le duc d'Orléans est en parfaite santé et tous les visiteurs qui ont l'insigne honneur de l'approcher sont touchés de sa fermeté de caractère, de sa résolution courageuse qui soutient sa belle et franche humeur.

Mais ce qui frappe le plus, c'est le patriotisme qui embrase le cœur du Prince; sans cesse il redit qu'il n'a jamais eu l'intention de faire de la politique.

— Dieu ! que je voudrais pouvoir faire mon service militaire ! répète-t-il sans cesse.

M. le colonel de Parseval s'est définitivement fixé à Clairvaux à l'auberge de Saint-Bernard.

Deux villas sont déjà offertes à M<sup>me</sup> la duchesse de Chartres et à la princesse Marguerite aux environs de Clairvaux : l'une appartient à M<sup>me</sup> Harle d'Ophore, et l'autre à M. Maugras, petit-fils de la nourrice de Louis-Philippe.

M. Aubry-Vitet, qui arrive de Villamanrique, apporte à Son Altesse des nouvelles de Madame la Comtesse de Paris.

Les habitants du hameau de Clairvaux manifestent tous leurs regrets et leur indignation de voir le Prince enfermé dans une maison centrale pour avoir voulu simplement accomplir ses devoirs militaires.

Ses Aïeux

Les journaux qui soutiennent en province la cause de nos gouvernants ne se font pas faute, eux aussi, de calomnier et d'insulter le duc d'Orléans et, — à l'exemple de leurs grands frères de la presse parisienne, violant outrageusement l'histoire des princes de la Maison de France, — de prétendre que rien dans le passé de cette famille « d'une grandeur sans égale » (c'est un républicain, M. Challemeil-Lacour, qui l'a proclamé un jour à la tribune du Sénat) ne justifiait cette parole du jeune prince : « Mes aïeux ont versé leur sang pour la France ! »

Dans son *Histoire des Princes de Condé*, le général duc d'Aumale, qui passe pour un historien de quelque importance, a écrit : « Le véritable chef de la dynastie capétienne fut Robert le Fort, un soldat, mort sur le champ de bataille, comme quarante-deux de ses descendants. »

Robert le Fort, comte de Paris, le chef de la race, fut tué à Briserte; son fils Robert, comte de Paris et comte d'Orléans, fut tué lui aussi

en luttant contre l'envahisseur; Robert de France, comte d'Artois, frère de saint Louis, fut tué à Mansourah; Louis IX et son fils Jean moururent sous les murs de Tunis.

Pendant cette longue série de siècles qui ont vu s'élever la fortune et la grandeur de la patrie, pas un combat n'a été livré où l'on ne trouve plusieurs des Princes de cette glorieuse race au premier rang des soldats de la France.

C'est tour à tour, dans ce glorieux nécrologe :

Pierre de France, comte d'Alençon, tué à Salerne, 1284; Charles, comte d'Alençon, tué à Crécy, 1346; Jean, duc d'Alençon, tué à Azincourt, 1415; Pierre, duc de Bourbon, tué à Poitiers, 1356; François de Bourbon, duc de Châtelleraut, tué à Marignan, 1515; Jacques de Bourbon, comte de la Marche, tué à Brignais, 1361; Pierre de Bourbon-la-Marche, fils du précédent, tué à Brignais, à côté de son père; Jean de Bourbon, comte de Soissons et d'Anguien, tué à Saint-Quentin, 1557; Louis de Bourbon, seigneur de Preaux, tué à Azincourt, 1415; Bertrand de Bourbon, seigneur de Carency, tué à Marignan, 1515; Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, roi de Navarre, tué sous les murs de Rouen, 1562; Louis de Bourbon, prince de Condé, tué à Jarnac, 1569; Louis de Bourbon, comte de Soissons, tué à la Marfée, 1641; Philippe de Bourbon, baron de Busset, tué à Saint-Quentin, 1537; Louis de Bourbon, comte de Busset, tué à Fribourg, 1677; François de Bourbon, duc de Beaufort, tué à Candie, 1669; Antoine de Bourbon, comte de Moret, tué à Castelnaudary, 1632... *J'en passe, et des meilleures*...

Dira-t-on que ce sont là des noms imaginaires ? Il est vrai — comme nous le rappelait l'autre jour le *Moniteur universel* — que les républicains — et des plus illustres — ont opéré dans notre histoire nationale d'importantes rectifications. Dans une de ses harangues les plus vantées, M. Gambetta ne nous avait-il pas parlé de la *défaite* de Bouvines !!!

BULLETIN FINANCIER

Paris, 28 février 1890.

C'est toujours vers la hausse que le marché des rentes est orienté. Le 3 0/0 monte à 88.42; le 4 1/2 0/0 s'arrête à 105.40.

L'action du Crédit Foncier s'élève à 4,342.50. Dans ses deux dernières séances, le conseil d'administration a autorisé pour 6,471,230 fr. de nouveaux prêts.

La Banque de Paris reste active à 790. On traite très couramment la Banque Nationale du Brésil de 578.75 à 580.

La Société Générale toujours ferme à 477.50. Le Crédit Lyonnais, qui donnera un dividende de 27 francs, est à 726.25. La Banque d'Escompte finit à 518.75.

La Banque des Pays-Autrichiens entretient des transactions actives à 535.

La création d'un Crédit Foncier et Agricole en Tunisie, vivement réclamée depuis longtemps par la population de la Régence, va bientôt entrer dans le domaine des faits accomplis. Les statuts de la nouvelle Société ont été élaborés et il sera procédé le 5 mars à l'émission au pair de 20,000 actions de 500 fr. du Crédit Foncier de Tunisie. Les souscriptions sont reçues dès à présent, au siège social, 8, rue de la Michodière, à Paris.

Les obligations garanties par le gouvernement russe de la Compagnie d'Orel-Griasi ont

eu un bon courant de demandes à 587.50. Le succès de l'emprunt Russe ne peut que profiter à l'accroissement de la clientèle de cette valeur.

L'obligation des chemins de fer de Portorico est fermée à 277.

L'obligation des Chemins Economiques est à 392.50.

## NOUVELLES MILITAIRES

Le colonel du 79<sup>e</sup> régiment de ligne, en garnison à Orléans, a pris une heureuse initiative : se pénétrant de cette idée qu'en France comme en Autriche le militaire n'est pas riche, ce colonel, M. Arvers, a créé pour son régiment des spectacles hebdomadaires qui ont le plus vif succès.

Chaque jeudi, il y a, dans la salle de la bibliothèque de la caserne, un concert offert aux soldats et aux sous-officiers. Ce spectacle est des plus variés. Les artistes sont recrutés, de bonne volonté, dans le régiment. Le chant, la déclamation, y sont en honneur, et, sous l'habile direction du chef de musique, M. Pariset, on y exécute d'excellents morceaux.

Inutile d'ajouter que, chaque jeudi, la salle est comble, et que les braves ne font pas faute aux sympathiques artistes.

### LA TENUE DE LA CAVALERIE D'AFRIQUE

Il est question de donner prochainement un pantalon dit d'ordonnance, au lieu et place d'un pantalon de cheval, aux sous-officiers de chasseurs d'Afrique et à ceux des compagnies de cavaliers de remonte stationnés en Algérie et en Tunisie, qui n'ont pas droit à la tenue de ville des rengagés.

Ainsi disparaîtrait la distinction presque choquante existant entre les sous-officiers de cavalerie de l'intérieur et leurs collègues de la cavalerie d'Afrique.

C'est là une excellente mesure dont l'application sera accueillie avec faveur.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### ÉLOGE FUNÈBRE

#### M. L'ABBÉ MÉRIT

Curé de Saint-Pierre de Saumur

Prononcé dans cette église, le mardi  
18 février 1890

Par M<sup>re</sup> PESSARD

VICAIRE GÉNÉRAL

(Suite et fin)

Mais ces travaux n'absorbent pas tout son temps. Hélas ! pour en garder la plus grande part à d'autres soins, à d'autres dévouements, il consacrait à ces labeurs d'écrivain des veilles prolongées qui ont usé prématurément sa santé. Pendant le jour, il était aux œuvres, au ministère du pasteur. Apprécié, comme nous l'avons dit, de la partie plus élevée et plus opulente de ses paroissiens, il se servait avec bonheur de son influence auprès d'eux, mais seulement pour les besoins de sa paroisse, pour le bien des petits et des pauvres. Et vous savez s'il les oublia. Sans parler des œuvres anciennes des Dames de la Miséricorde, des Ouvroirs, des Patronages qu'il soutint et encouragea, c'est pour les pauvres qu'il fonda, avec quelle énergie, vous le savez, l'Œuvre libre du Bureau de Charité, cette œuvre si nécessaire qui a conservé aux pauvres, aux malades, aux orphelins de la ville de Saumur, ces admirables religieuses dont d'autres ne voulaient plus et ne comprenaient plus les services et le dévouement. Pour eux encore, il fonda la Société de Notre-Dame du Travail, destinée à rapprocher les ouvriers des classes dirigeantes ; et comme il aimait à les recevoir dans son presbytère, à se mettre lui-même en rapports directs avec eux, au grand profit des âmes et de la vérité religieuse !

Pour eux aussi, il donna toute son âme à l'œuvre capitale des écoles chrétiennes. Elevé

comme l'avait été M. l'abbé Mérit, tout pénétré de foi dès sa plus tendre enfance, vous comprenez s'il eut à cœur cette œuvre des œuvres, s'il en apprécia l'importance et la nécessité. Aussi, quels efforts incessants ! quels éloquents appels ! quelles luttes généreuses pour conserver ce qui existait, pour relever ce qui avait été détruit ! Je veille sur mes paroles, je veux réprimer tout mouvement trop amer, toute expression trop vive devant la mort, devant un cercueil. Mais vous devinez ses sentiments, ses angoisses, ses cris de douleur en présence de l'œuvre néfaste qui tendait à arracher la foi de l'âme de ses enfants, la foi qui, pour tous, mais pour l'enfant du peuple surtout, est la lumière, la joie, la force, la grandeur ! Vous l'avez secondé généreusement, vous tous qui le pouviez. Laissez-moi, en son nom, vous envoyer un dernier merci ; laissez-moi vous dire aussi, en son nom, qu'il compte toujours sur vous pour continuer la lutte et les efforts tant qu'il sera nécessaire.

Ai-je tout dit ? Non, sans doute. Mais je vais au courant de mes souvenirs recueillis à la hâte. Je me reprocherais pourtant d'oublier ces humbles Sœurs de l'hôpital de Doué qu'il aimait tant ; sans doute parce qu'elles étaient plus faibles et plus éprouvées, et qu'il se proposait encore de visiter et de bénir quand il a été arrêté par la mort.

En faut-il davantage pour vous rappeler ce que nous disions en commençant, que toute la vie de M. Mérit peut se résumer dans sa passion élevée, généreuse pour la vérité qui est Dieu, qui est Notre-Seigneur Jésus-Christ !

C'est pour cela qu'il embrassa toujours, disons-le encore, avec un entrain filial, dans leur sens le plus complet, les enseignements de l'Eglise, qu'il eût toujours en horreur l'affaiblissement, la diminution de la vérité. Il ne pouvait souffrir qu'on parût l'atténuer et marcher à sa Mère, la Sainte Eglise, quelque chose de ses droits, de ses prérogatives.

Ainsi allait-il, avec sa nature un peu exubérante, se dépensant sans compter, faisant le bien à mesure qu'il se présentait à lui. Mais à ce travail d'esprit et de cœur, ses forces s'étaient usées avant le temps et, il y a dix-huit mois, sa santé se trouva tout à coup gravement compromise. Il reçut le coup avec résignation et une patience que Dieu seul pouvait lui inspirer, et il alla prendre le repos et les soins dont il avait besoin au sein de sa famille ! Sa famille ! ah ! c'était bien là le milieu qui pouvait lui convenir, et qui devait, s'il était possible, lui rendre la santé ! Sa famille, comme il l'aimait d'une manière touchante, profonde, simple ! Comme il en parlait avec attendrissement ! A-t-il écrit des pages plus belles et plus vivantes que celles qu'il a consacrées au foyer domestique, à ces humbles et forts chrétiens qui furent son père et sa mère ! Et comme il aimait leurs nombreux rejetons ! Quelle joie, quelle animation, quels embrassements quand il revenait à la Jumellière, au milieu de toutes ces petites gens, de ces braves chrétiens ! Aussi de quels soins délicats il fut entouré pendant de longs mois de sa convalescence, soins reçus avec autant de simplicité qu'ils étaient donnés, tant les sentiments de part et d'autre étaient vrais et élevés.

Sa santé s'était améliorée. Il était rentré parmi vous. Il avait repris une à une ses occupations ; il espérait les reprendre plus complètement encore, et, sans avoir perdu toute inquiétude, nous aimions à nous rassurer, lorsque le coup fatal est arrivé, subit, foudroyant. Je me hâte. Il fut simple et vrai là comme toujours. J'ai eu la consolation de le voir dans ses derniers moments, et d'admirer sa foi, sa soumission à la volonté de Dieu, son amour pour Notre-Seigneur et la Très Sainte-Vierge. Dieu lui a fait la grâce insigne de se voir mourir. Il a accepté la mort avec calme, faisant le sacrifice de sa vie sans proférer une plainte, ne manifestant qu'un seul regret, celui de ne pouvoir recevoir le Saint-Viatique. Une de ses dernières paroles a été pour envoyer l'expression de son respect et son adieu filial à son Evêque, auquel il fut toujours si profondément dévoué. Au nom de son Evêque

aussi, que j'ai l'honneur de représenter dans cette cérémonie funèbre, j'ai le devoir d'apporter un témoignage solennel de regrets et de profonde estime pour ce prêtre distingué, respectable entre tous dans le clergé angevin.

Et maintenant, il n'est plus. Mais maintenant il voit, ou, du moins, nous en avons le ferme espoir, il verra bientôt ce Dieu, qu'il a cherché, étudié, aimé pendant toute sa vie. Ce Beau, qui n'était pour lui que le resplendissement de Dieu dans les créatures, il va le contempler dans sa source. Cette Foi, qu'il a étudiée avec tant d'amour, qu'il a tant louée et exaltée dans le simple comme dans le savant, elle va pour lui déchirer ses voiles et faire place à la claire vision. Ce Jésus, dont il a parlé avec tant de respect et de filiale émotion, il va lui tendre les bras, le presser sur son cœur. Toutes ces aspirations si généreuses, si élevées vers le vrai et le bien, vont être satisfaites et comblées. Ah ! ne le plaignons pas ; ne reprochons pas à Dieu de l'avoir appelé avant l'heure pour rassasier ses désirs et payer ses travaux. La perte est pour nous, pour sa famille de la terre, pour sa famille spirituelle, qu'il a tant aimées et pour lesquelles il a donné tous les trésors de son intelligence et de son cœur ; et cette perte, Dieu ne nous défend pas de la ressentir et de la pleurer. Faisons plus cependant, mes Frères, et prions. Prions, car il faut être si pur pour voir Dieu. Hâtons, s'il en est besoin, par nos prières, l'entrée dans le Ciel de ce bon et fidèle serviteur. Et puis, accueillons son dernier enseignement. Sa voix, si éloquente pendant sa vie, l'est plus encore dans la mort. Et cette voix nous dit : Soyez prêts. Vous le voyez, la mort frappe vite ; ne vous laissez pas surprendre. Mettez à profit le temps qui vous reste. *Dum tempus habemus operemur bonum.* Soyez prêts, afin que vivant et mourant, comme votre regretté Pasteur, dans l'amour de la vérité et de Notre-Seigneur, vous soyez, nous soyons tous un jour réunis à lui dans le sein de Dieu. Amen.

L'état de santé de M<sup>re</sup> Grolleau, évêque d'Evreux, est très mauvais depuis quelques jours. Après une période d'amélioration, on signale une rechute grave.

Nous apprenons la mort de M. l'abbé Poirier, curé de Russé, décédé mercredi dernier, dans sa 57<sup>e</sup> année.

### MUSIQUE MUNICIPALE

La Musique municipale de Saumur donnera à ses membres honoraires le troisième concert mercredi prochain 5 mars, à 8 heures du soir, au Foyer du Théâtre.

#### Programme

1. *Le Voyage en Chine*, fantaisie : MUSIQUE MUNICIPALE.
2. Caprice hongrois pour violoncelle, par M. WEBER, violoncelle solo de l'Association artistique d'Angers.
3. Air des *Saisons*, de V. Massé, chanté par M<sup>lle</sup> CLOSON.
4. A *Le Soulier rose*, monologue de Jacques Normand ; B *Billet de faire part* : M. G. D.
5. Menuet de *Manon*, de Massenet, quatuor à cordes.
6. *Lucrèce Borgia*, fantaisie exécutée par la clarinette solo de la Musique municipale.
7. A *Berceuse de Meiners*, pour violoncelle ; B *Sérénade de Hollemann* : M. Weber.
8. Sérénade de Braga avec accompagnement de violoncelle : M<sup>lle</sup> CLOSON et M. WEBER.
9. Valse chantée par M<sup>lle</sup> CLOSON.
10. Monologue : M. V. BUTEAUX.
11. Trio de *Guillaume Tell*, de Rossini, pour trois violoncelles : MM. WEBER, DELPIERRE et SOREL.
12. *Clairette*, polka pour piston : MUSIQUE MUNICIPALE.

Le Chef de musique,  
V. MEYER.

Une quête sera faite au profit des pauvres.

L'HIVER. — Depuis plusieurs jours, l'hiver a repris avec une rigueur exceptionnelle, le thermomètre descendait à deux et trois degrés au-dessous de zéro, et une bise violente et glaciale coupait la respiration.

Hier il y a eu giboulée de grésil et de neige et le 4<sup>er</sup> mars s'est montré ce matin avec un froid de 5 degrés ; mais, vers dix heures, le vent a fait une évolution à l'ouest, et la température s'est sensiblement élevée. A midi, la neige tombait en assez gros flocons et a bientôt fondu sous les rayons du soleil que des nuages cachaient par instants.

Ce temps rigoureux est signalé de tous côtés. Clairvaux est sous la neige, ainsi que Lille et tout l'Est.

La neige a fait son apparition avant-hier à Nîmes ; elle est tombée en grande abondance à Alais et au Vigan.

Dans cette dernière ville, une réelle tempête s'est déchaînée. La neige a tombé de nouveau hier dans cette région.

A Narbonne, un temps froid a subitement succédé, avant-hier soir, à la température printanière de ces derniers jours. Hier matin, la neige tombait abondamment ; les communications télégraphiques sont interrompues avec Béziers et Perpignan.

La Méditerranée est très mauvaise, les courriers d'Alger et de Corse subissent de grands retards. Bien que, sur la côte, le temps soit calme, on aperçoit au large la mer démontée ; de gros navires, qui ont pu arriver à Marseille, portent des traces violentes de la lutte soutenue contre les flots déchaînés.

### SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET D'ESCRIME « L'UNION SAUMUROISE » Résultat du concours de janvier, clos le 22 février 1890

#### Fusil Gras (tir réduit), maximum 30 points

1 <sup>er</sup> prix.	M. Langlois,	5 balles	29 points.
2 <sup>e</sup>	M. Puichaud,	5 —	29 —
3 <sup>e</sup>	M. David,	5 —	28 —
4 <sup>e</sup>	M. Marquoy,	5 —	27 —

#### Pistolet Flobert ; distance 12 mètres

1 <sup>er</sup> prix.	M. Davy,	5 balles	24 points.
2 <sup>e</sup>	M. Puichaud,	5 —	24 —
3 <sup>e</sup>	M. Bouchereau,	5 —	24 —
4 <sup>e</sup>	M. Meunier,	5 —	17 —
5 <sup>e</sup>	M. Boissier,	5 —	17 —

#### Carabine ; distance 12 mètres

1 <sup>er</sup> prix.	M. Bouchereau,	5 balles	26 points.
2 <sup>e</sup>	M. Doussain,	5 —	24 —
3 <sup>e</sup>	M. Davy,	5 —	24 —
4 <sup>e</sup>	M. Meunier,	5 —	24 —

#### Concours du 15 octobre 1889

#### Fusil Gras ; distance 200 mètres, cible à volonté

1 <sup>er</sup> prix.	M. Puichaud.
2 <sup>e</sup>	M. Bonneau.
3 <sup>e</sup>	M. Marquoy.

#### Cible fixe

1 <sup>er</sup> prix.	M. Milon.
2 <sup>e</sup>	M. Bonneau.

Dimanche 2 mars, ouverture d'un nouveau concours, au stand de la Société, rue des Boires. Les prix de ce concours sont exposés chez MM. Rolland, quincailliers, rue d'Orléans.

### INCENDIE DANS LES BOIS DE FONTEVRAULT

Hier soir, le feu s'est déclaré dans les bois de Fontevault sur trois points différents et au même temps, vers Lernay, Saint-Cyr et la colonie de Saint-Hilaire.

La troupe, les colons et beaucoup d'habitants se sont portés sur les lieux du sinistre, et ont cherché à arrêter le fléau.

La cause de cet incendie reste inconnue jusqu'à présent.

LA FLÈCHE. — *Les laïcisations.* — La municipalité de La Flèche, après avoir laïcisé l'école des Frères, n'avaient rien trouvé de mieux que d'installer dans l'immeuble qu'ils occupaient une école laïque de filles.

Comme cet immeuble a été donné à la Fabrique pour y établir une école chrétienne, la municipalité voulait forcer la Fabrique à le vendre ou à le louer.

L'affaire a été portée devant le Tribunal de La Flèche et, après une remarquable plaidoirie de M. Gain, du barreau d'Angers, la Ville a été condamnée à abandonner la maison dont elle s'était indûment emparée.

Il y a encore des juges en France.

## CONSEIL DE GUERRE DU 9<sup>e</sup> CORPS

Présidence de M. DE BOYAT, colonel  
au 66<sup>e</sup> de ligne

Audience du 27 février

### Un officier de l'École de Saumur accusé de vol

Une triste, bien triste affaire est venue à l'audience de jeudi devant le conseil de guerre du 9<sup>e</sup> corps, à Tours.

Un jeune officier plein d'avenir, appartenant à une excellente famille, entré et sorti de Saint-Cyr à un âge où la plupart des jeunes gens sont encore sur les bancs du collège, comparaisait devant la justice militaire sous la grave accusation de vol au préjudice d'un de ses camarades.

On conçoit que ce procès ait attiré dans la salle du conseil de guerre une assez grande affluence.

#### L'ACTE D'ACCUSATION

M. le greffier Bongrand donne lecture de l'acte d'accusation.

Nous le résumerons ici brièvement.

Crousse, Louis-Edmond, est âgé de 20 ans, et servait au moment de son arrestation comme officier de cavalerie à l'École de Saumur.

Il était sorti de Saint-Cyr il y a peu de temps.

Tout faisait prévoir qu'il deviendrait un excellent officier, malgré certaine aventure dont il a été quelque peu parlé au cours des débats, et qui lui était, paraît-il, arrivée au temps où il suivait les cours de l'École.

Il s'agirait d'un prêt dont le remboursement n'aurait pas été effectué en tout ou en partie par l'accusé à un de ses camarades.

Cette histoire avait été oubliée par les amis de Crousse, qui ne lui en gardaient pas rancune à l'École de Saumur.

Quoi qu'il en soit, le 23 janvier, M. Elie de Beaumont, officier de cavalerie et camarade de Crousse, s'apercevait qu'une somme de 220 fr. qu'il conservait dans une boîte en carton placée dans une armoire fermée à clef avait disparu de sa chambre.

Le voleur avait pris la clef qui se trouvait dans un vase sur la cheminée, croyons-nous, et avait ouvert facilement l'armoire : aucune effraction.

M. Elie de Beaumont fit part de ce vol à son camarade Decker qui, immédiatement, se mit à faire des recherches pour trouver le voleur.

Bientôt les soupçons de M. Decker se portèrent sur Crousse.

Decker se rendit donc chez ce dernier et lui fit avouer, après lui avoir promis et donné sa parole d'honneur qu'il n'en dirait rien à personne, qu'il était le voleur.

Une entrevue eut lieu avec M. Elie de Beaumont, et Crousse, après avoir vu ses amis, pouvait, tout en regrettant assurément une faute déshonorante, se croire assuré de l'impunité, quand, par suite de la dénonciation même de ses amis, il fut arrêté et traduit devant le Conseil de guerre.

Tels sont les faits dans leur plus grande simplicité.

L'interrogatoire ne présente rien de saillant à signaler.

Crousse fait un court récit de sa triste mésaventure, exprimant tous les regrets que lui cause l'acte qui l'a déshonoré.

#### CONCLUSIONS DE M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

Dans un langage énergique et d'une grande pureté, M. le commandant Athuyt, qui remplit avec tant de distinction les fonctions de commissaire du gouvernement, demande la condamnation de l'accusé.

L'honorable organe du ministère public ne dissimule point son émotion.

Il fait un tableau saisissant de la catastrophe qui vient briser la carrière et l'existence de ce jeune officier de vingt ans, pour lequel une famille honorable a épuisé tous les bienfaits de l'éducation et qui, ayant devant lui un avenir magnifique, s'est déshonoré à tout jamais, est devenu voleur pour satisfaire ses goûts dépensiers, et donner un aliment à sa débâche.

M. le commandant Athuyt a trouvé des accents d'une véritable éloquence pour flétrir « cet abus singulier trop en honneur de nos jours et qui consiste, dès qu'on est officier et qu'on a vingt ans, à mener la vie à grandes guides pour être à la mode et de son temps ».

Cet abus que « je déplore même chez ceux qui ont la fortune nécessaire pour satisfaire leurs goûts luxueux, on voit, aujourd'hui, où il conduit ceux qui veulent partager les mêmes plaisirs et qui n'ont pas les mêmes ressources : au déshonneur, à l'infamie ! »

M. le commissaire du gouvernement demande au Conseil la condamnation de l'accusé.

#### LA DÉFENSE

La tâche du défenseur était ardue.

Le fait matériel du vol reconnu, il était difficile à M<sup>e</sup> Georges Houssard, dont le magnifique talent de parole et bien connu, d'obtenir un acquittement.

La thèse du défenseur a consisté à faire remarquer au Conseil que les aveux seuls de l'accusé, obtenus par des camarades, après une parole d'honneur aussitôt reprise que donnée, avaient seuls entraîné la comparution de Crousse devant le Conseil de guerre.

#### LE JUGEMENT

Après un quart d'heure de délibération, le Conseil rapportant son jugement, condamne l'officier Crousse à un an de prison et à la destitution militaire.

Le public se retire en commentant les détails de ce que nous avons raison d'appeler, en commençant, une bien triste affaire.

## THÉÂTRE DE SAUMUR

Dans moins de quinze jours, trois troupes parisiennes nous ont rendu visite. La tournée Achard est venue nous faire connaître le succès actuel du Palais-Royal, *les Boulinard*, un pastiche de *Durand et Durand*, mais spirituelle et torquante bouffonnerie, jouée par des artistes de talent que nous applaudissons chaque année avec un nouveau plaisir. La troupe Saint-Omer s'est ensuite arrêtée, avec M<sup>me</sup> Saignard, pour nous donner *Tête de Linotte*, que nous connaissions déjà. Cette comédie avait laissé de si bons souvenirs qu'on a voulu la revoir. Deux représentations ayant épuisé l'enthousiasme des habitués de notre théâtre, celle de M<sup>me</sup> Favart, avec le dernier chef-d'œuvre de Daudet, a été donnée devant une salle bien peu garnie.

La *Lutte pour la vie* est en effet une œuvre maîtresse, une de ces conceptions d'un génie indiscutable et dont la façon de voir, les expressions toutes personnelles, les instantanés ont fait de Daudet un des auteurs contemporains les plus admirés, et auquel la critique a rendu un unanime et brillant hommage.

Lors de son apparition au Gymnase, la *Lutte pour la vie* a occupé toute la presse, et beaucoup de journaux ont fait l'analyse de cette pièce qui est l'histoire de l'homme fort, de l'être intelligent mais sans scrupule qui parvient à la fortune, aux honneurs, et s'offre toutes les jouissances, au préjudice du faible qu'il a réduit à sa merci, et dont il prend l'argent, l'honneur et même la vie pour satisfaire ses passions. Cet homme rencontrera bientôt un autre homme plus fort qui l'anéantira pour se venger et venger en même temps la société.

C'est donc en quelque sorte la théorie de Darwin, le fort supprime le faible, théorie si tristement interprétée et si horriblement mise en pratique par les criminels Lebiez et Barré, que l'auteur, dans un tableau terrible et superbe, a démontré d'une façon si vraie et si palpitante.

Jouée par M<sup>me</sup> Favart et des artistes à peu près de sa trempe, la *Lutte pour la vie* eût dû attirer à Saumur une vraie foule au théâtre. Il est très regrettable que le contraire se soit produit. Ce n'est pas engageant pour les artistes parisiens.

M. Sureau-Bellet a profité de la série des troupes de passage pour faire étudier et monter plusieurs pièces, parmi lesquelles *Surcouf* qui a été donnée lundi sur notre scène. Tout le monde connaît plus ou moins les exploits de

ce marin breton ; mais ce qu'on ignore, c'est que Robert Surcouf a maltraité les navires anglais, uniquement par amour — du moins ce sont MM. Chivot et Duru qui nous l'apprennent — oui, par amour pour une charmante Bretonne, dont les affreux parents ne veulent pas pour gendre ce jeune marin, s'il n'apporte en dot une somme considérable.

Mais il revient, après quatre années d'absence, avec la fortune, et épouse, bien entendu, sa Bretonne, après des péripéties de toutes sortes : combats, abordages, etc., qui ont donné l'occasion au théâtre d'une mise en scène des mieux réussies.

Le souvenir des *Cloches de Corneville* me dispense de faire l'éloge de la musique de Robert Planquette. Dans *Surcouf*, il y a la même gaieté, le même entrain et aussi la même science musicale. Il est vrai que nous sommes des mieux partagés quant à l'interprétation. M. Villard, dans *Surcouf*, et M<sup>me</sup> Gréteaux, dans *Yvonne*, font le plus gracieux duo qu'un auteur puisse désirer. M<sup>me</sup> Béarn, toujours riieuse et fraîche, est fort séduisante dans le rôle d'Arabelle. Mais M. Letellier s'est surpassé ; il sait à merveille s'incarner dans la peau du bonhomme. MM. Gréteaux et Allain se sont montrés, comme toujours, artistes détalent. Enfin tous, formant un ensemble irréprochable, ont été couverts d'applaudissements.

La soirée de lundi a donc été un véritable succès pour la direction, et c'est avec un grand regret que les amateurs de théâtre voient diminuer le nombre des représentations.

Lundi prochain, charmant spectacle : *Mireille* et les *Trois Épiciers*. NEMO.

#### Entre puristes :

— Il est des expressions vraiment bien prétentieuses : et tenez, mon cher, quoi de plus ridicule, par exemple, que cette phrase d'un mélomane : *Je nageais dans des flots d'harmonie*.

— Pourquoi ne pas dire tout simplement : *Je prenais un bain de son ?*

#### GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 1<sup>er</sup> mars

*DON JUAN*, opéra en 5 actes et 10 tableaux, musique de Mozart.

Dimanche 2 mars

*MANON*, opéra-comique en 4 actes.  
*Le Chalet*, comédie en 1 acte.

#### THÉÂTRE NATIONAL DU CIRQUE

Dimanche 2 mars

*La Grande Marnière*, drame en 8 tableaux.  
— Concert.

#### Théâtre de Saumur

Direction : M. SUREAU-BELLET

Lundi 3 Mars 1890

### MIREILLE

Opéra-comique en 3 actes, tiré du poème de Frédéric Mistral, musique de CH. GOUNOD.

### Les Trois Épiciers

Vaudeville en 3 actes, de MM. Anicet Bourgeois et Lockroy.

Ordre du spectacle : 1<sup>o</sup> Mireille ; 2<sup>o</sup> Les Trois Épiciers.

Voir aux annonces : les Grands Magasins du Printemps de Paris.

On croyait la grippe morte, disparue... il n'en est rien. A la dernière réunion de la Société médicale des Hôpitaux, la Grippe ou Influenza a occupé encore la majeure partie de la séance. Plusieurs des membres de l'assemblée ont signalé un retour offensif de cette capricieuse épidémie qui semble renaître avec le froid. Les rares personnes qui y avaient échappé en sont atteintes, et beaucoup de celles qui l'avaient eue en sont reprises. De leur côté, les pharmaciens s'aperçoivent de cet état de choses aux demandes croissantes qui leur sont faites de Pâte Regnaud, de Capsules Guyot, de Sirop de Regnaud, comme médicaments pectoraux... de Vin de Quinquin Labarraque comme tonique et fébrifuge...

Aujourd'hui que nous sommes instruits par l'expérience, nous ne serions pas excusables de négliger à son début un mal qui peut devenir grave, ou ne le sait que trop. Au besoin, M. le D<sup>r</sup> Bertillon se chargera de nous le rappeler.

UNE DAME, excellente musicienne, désire donner des leçons de piano et de chant, chez elle ou dans les familles.

S'adresser au bureau du journal.

Des expériences nombreuses et dont les résultats ont été consignés dans la *Gazette des Hôpitaux*, l'*Abeille Médicale*, l'*Union Médicale*, etc., ont démontré que

### Le Sirop et la Pâte Pectorale de PIERRE LAMOUREUX

étaient les médicaments les plus efficaces et les plus agréables parmi ceux usités dans le traitement des affections de poitrine.

AVIS. — Comme garantie d'origine, on devra exiger la signature et l'adresse :  
P. LAMOUREUX, Ph<sup>m</sup>, 45, rue Vauvilliers, Paris

DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

## HERNIES

COMPLÈTEMENT GUÉRIES

Récompenses : DEUX MÉDAILLES

Nous sommes heureux de rappeler à nos lecteurs atteints de *Hernies* que M. J. GLASER, spécialiste-herniaire, Alsacien ayant opté pour la nationalité française, vient de mettre en application une nouvelle méthode pour le traitement et la guérison des hernies.

Il a confectionné à cet effet un nouvel appareil sans ressort, n'occasionnant aucune gêne, ni jour ni nuit.

Par son nouvel appareil il a certainement résolu l'un des plus grands problèmes : le soulagement de l'humanité souffrante ; aussi engageons-nous vivement ceux de nos lecteurs atteints de hernies à aller le consulter à ANGERS, les 4 et 5 mars, hôtel du Cheval-Blanc ; à SAUMUR, le 6 mars, hôtel de Londres.

Envoyer 50 centimes, pour recevoir la brochure explicative à J. GLASER, 19, allée de Villemoble, au Raincy, Paris.

## GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

DE A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartrès, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes et contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

## UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

53 RÉCOMPENSES, dont 29 médailles d'Or

Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE c'est

L'ALCOOL DE MENTHE

## DE RICQLÈS

Souverain contre les Indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc. Dans une infusion pectorale bien chaude, il réagit admirablement contre Rhumes, Refroidissements, Grippe.

Excellent aussi pour la TOILETTE et les DENTS

FABRIQUE A LYON, COURS D'HERBOUVILLE, 9. Dépôts partout.

REFUSER LES IMITATIONS

EXIGER le nom DE RICQLÈS sur les flacons



## LE GRESHAM

C<sup>o</sup> Anglais d'Assurances sur la Vie, fondée à Londres en 1816

Actif 7106 Millions 578,528 fr. 96

ASSURANCES VIE ENTIERE, MIXTES, A TERME FIXE

Extra-riques modérées de Guerre et de Voyages

RENDES VIAGERS

Payables sans frais aux taux de 8, 12, 15, 17%, suivant l'âge

Prospectus et Renseignements gratuits et franco.

A Paris, dans les immeubles de la C<sup>o</sup> 30, Rue de Provence

et dans les départements chez MM. les Agents de la C<sup>o</sup>.

M. SOREL, 18, place Saint-Pierre.

## Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

### P. ANDRIEU

CONSERVES DE LÉGUMES DE  
PREMIÈRE MARQUE

Petits pois sup <sup>s</sup> , la boîte pr 6 personnes	0.85
" " " " " " " "	0.45
Haricots verts sup <sup>s</sup> , " " " "	0.90
" " " " " " " "	0.45
Asperges d'Argenteuil, " " " "	1.30
Macédoine, " " " "	1.80
Jardinière, " " " "	1.40
Pointes d'asperges, la demi boîte	1.20
Fonds d'artichauts, " " " "	2.00

Tomates en flacons et en boîte, fruits de Paris.

Remise des droits par 5 kil. en sortie.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.



**PARIS**  
GRANDS MAGASINS DU  
**Printemps**  
NOUVEAUTÉS

**Envoi gratis & franco**

du catalogue général illustré renfermant toutes les modes nouvelles pour la SAISON d'Été, sur demande adressée à

**MM. JULES JALUZOT & Co**  
PARIS

Sont également envoyés franco les échantillons de tous les tissus composant nos immenses assortiments, mais bien spécifier les genres et prix.  
Expéditions franco à partir de 25 francs

Étude de M<sup>e</sup> LOUIS ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, 7.

**PURGE LÉGALE**

Suivant exploits de M<sup>e</sup> Riffault, huissier à Saumur, et de M<sup>e</sup> Marchais, huissier à Langeais, en date des vingt-un et vingt-deux février mil huit cent quatre-vingt-dix,

Et à la requête de M. Emile Jagot, négociant, et M<sup>me</sup> Yvonne Lorrain, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble rue d'Orléans, à Saumur, pour lesquels domicile est élu en l'étude de M<sup>e</sup> LOUIS ALBERT, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant rue de la Petite-Douve, n<sup>o</sup> 7;

Notification a été faite :

1<sup>o</sup> A M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de première instance de Saumur;

2<sup>o</sup> A M<sup>me</sup> Jeanne-Emilie Maigre, épouse sans profession de M. Pierre-Henri Boutet, propriétaire, chevalier de la Légion d'honneur, avec lequel elle demeure au château de la Touche, commune de Mazières (Indre-et-Loire);

3<sup>o</sup> A M<sup>me</sup> Marie Harrault, épouse sans profession de M. Camille Boutet, propriétaire, avec lequel elle demeure rue d'Alsace, à Saumur;

De l'expédition d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le trois février mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe ledit jour de la copie collationnée d'un acte reçu par M<sup>e</sup> LE BARON et l'un de ses collègues, notaires à Saumur, contenant vente à M. Emile Jagot, négociant, et à M<sup>me</sup> Yvonne Lorrain, son épouse, requérants, par M. Pierre-Henri Boutet, propriétaire, demeurant au château de la Touche, commune de Mazières (Indre-et-Loire),

D'une maison, située à Saumur, rue d'Alsace, numéros 4 et 6, comprenant, au rez-de-chaussée, grand salon, salle à manger, fumoir, office, grande galerie, cuisines, salle de bains, caves et dépendances diverses en sous-sol;

Au premier étage, cinq chambres à coucher, avec cabinet de toilette et cabinet d'aisance;

Au deuxième étage, plusieurs mansardes et greniers, grand jardin, écurie, remise et serre, loge de concierge, telle que ladite maison existe avec toutes ses dépendances et tous les droits qui y sont attachés, sans aucune exception ni réserve, le tout joignant au midi la rue d'Alsace, au couchant M. Retailleau, au nord M. Ducamp et au levant M<sup>me</sup> Besson et Delorme;

Moyennant, outre les charges et conditions, le prix principal de soixante-dix mille francs;

Avec déclaration aux sus-nommés que la présente notification leur est faite conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'ils aient à prendre telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils aviseront dans le délai de deux mois, et que faute par eux de se mettre en règle dans ce délai, l'immeuble dont s'agit sera et demeurera définitivement purgé entre les mains des requérants de toutes hypothèques de cette nature;

Déclarant, en outre, à M. le procureur de la République que les anciens propriétaires dudit immeuble,

indépendamment du vendeur, sont :

1<sup>o</sup> M. Zéphir Boutet, propriétaire, et dame Célestine Bruneau, son épouse, tous les deux décédés à Hommes (Indre-et-Loire);

2<sup>o</sup> M. Camille Boutet, propriétaire, demeurant à Saumur;

3<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Marie-Gabrielle-Etiennette Vachon, veuve de M. Henry-Joseph Saillant, propriétaire à Saumur;

4<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Etiennette Anger, propriétaire à Saumur, décédée;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions d'hypothèques légales, n'étant pas connus des requérants, ils feraient publier la présente notification dans un des journaux de la localité, conformément à la loi et à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept; — à ce qu'ils n'en ignorent;

Cette insertion a pour but de purger l'immeuble vendu de toutes hypothèques légales non inscrites.

Saumur, le vingt-sept février mil huit cent quatre-vingt-dix.

L. ALBERT.

Étude de M<sup>e</sup> ARDOUIN, avoué, demeurant à Bressuire, rue Duguesclin, 27. — Etude de M<sup>e</sup> MAHOT DE LA QUÉRANTONNAIS, notaire à Paris, rue des Pyramides, 14. — Etude de M<sup>e</sup> DUFOUR, notaire à Paris, boulevard Poissonnière, 15. — Etude de M<sup>e</sup> GIEULES, avoué, demeurant à Paris, rue d'Alger, 6.

**A VENDRE**  
Sur licitation

Le Mardi 11 Mars 1890, heure de midi,

En l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Bressuire, au Palais de Justice à Bressuire et devant M. RIBREAU-GRANDMAISON, juge, commis à cet effet :

1<sup>o</sup> Le CHATEAU et dépendances

DE  
**BLANCHECOUDRE**

Situés commune de Breuil-Chaussée.

Contenance 36 hectares 34 ares 90 centiares. — Réserves affermées 4,200 francs, impôts en sus et menus suffrages.

2<sup>o</sup> Les Moulins à eau et à vent

De Blancheoudre

Situés communes de Breuil-Chaussée et Clazay.

Contenance 6 hectares 99 ares 83 centiares. — Prix de ferme 4,250 francs, impôts en sus.

3<sup>o</sup> LA MÉTAIRIE

DE BLANCHECOUDRE

Située commune de Breuil-Chaussée.

Contenance 39 hectares 75 ares 34 centiares. — Prix de ferme : 2,200 francs, impôts en sus et menus suffrages.

4<sup>o</sup> La MÉTAIRIE de la DEILLERIE

Située commune de Breuil-Chaussée.

Contenance 46 hectares 22 ares 24 centiares. — Prix de ferme, 3,100 francs, impôts en sus et menus suffrages.

5<sup>o</sup> La MÉTAIRIE de la MAZOURIE

Située commune de Breuil-Chaussée.

Contenance 51 hectares 22 ares 24 centiares. — Prix de ferme, 2,700 francs, impôts en sus et menus suffrages.

6<sup>o</sup> LA BORDERIE DU GRAND-MAGNY

Située commune de Clazay.

Contenance 7 hectares 42 ares 36 centiares. — Prix de ferme, 300 francs, impôts en sus.

7<sup>o</sup> UNE MAISON

Au bourg de Breuil-Chaussée,

Actuellement occupée par PELLETIER, charpentier, soumise à l'usufruit de Aimée CHARRIER.

Le tout dépendant de la succession de M. Julien BAGOT DE BLANCHECOUDRE, décédé au château de Blancheoudre, commune de Breuil-Chaussée, le 15 avril 1887.

Cette adjudication aura lieu en un seul lot sur la mise à prix de... **340,000 FR.**

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> ARDOUIN, avoué, demeurant à Bressuire, et, pour visiter les lieux, s'adresser à Ernest LACOLLE, garde particulier au château de Blancheoudre. (208)

Étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION

Le SAMEDI 15 MARS 1890, à midi, à Saumur, rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 72, en l'étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire,

**UNE MAISON**

Avec Cour et petit Jardin

Au Pont-Fouchard, à l'entrée de Bagneux,

Dépendant de la succession de M<sup>me</sup> veuve LASNIER.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire. (167)

**A LOUER**

POUR NOËL PROCHAIN

**Maison avec Magasin**

Situés rue d'Orléans, 49.

S'adresser à M<sup>me</sup> BRINDEAU, à Sainte-Anne, ou chez M. MEYER, rue d'Alsace. (209)

**A LOUER**

DE SUITE

**MAISON BOURGEOISE**

Avec Servitudes

Ancienne route d'Angers,

Ayant appartenu à M. HERMÉ.

S'adresser au propriétaire, M. NORMAND aîné, ou à M<sup>e</sup> BRAC, notaire. (137)

**A VENDRE**

Pour entrer en jouissance de suite

**BONNE BOULANGERIE**

Faisant 50 culasses par mois (garanti).

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE OU A LOUER**

POUR LA SAINT-JEAN 1890

**MAISON**

Avec Jardin

Place du quai Saint-Nicolas.

S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

**A Louer présentement**

**UNE MAISON**

SERVANT D'AUBERGE

Située rue de Poitiers et rue de la Chouetterie.

S'adresser à M. BARTHÉLEMY-BERGER, rue de la Chouetterie, 14.

Normandine.

**MAGASIN D'ÉPICERIE**

A céder

Au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

**Grand Hôtel d'Anjou**

Rue d'Orléans, à Saumur.

S'adresser à M. ODOUARD, qui l'exploite. (138)

**APPARTEMENT**

A LOUER

S'adresser à M. COUË, photographe, rue d'Orléans, 57.

**PEINTURE-VITRERIE**

M. LANDAT a l'honneur

d'informer le public qu'il vient de se rendre acquéreur de l'établissement de peinture de M. PELTIER, quai de Limoges, 37, à Saumur, où on peut s'adresser pour les commandes. Il garantit comme solidité et bon goût tous les travaux qu'on voudra bien lui confier.

PRIX MODÉRÉS.

**INFLUENZA, Rhumes, Toux, Bronchites**

Cuérir par

Le Sirop et la Pâte Pectorale de

**A. PRADEAU**

Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, 27, rue de la Tonnelles.

**SULFATE DE CUIVRE**

1<sup>re</sup> Marque 98 Oj0 de pur

Entrepôt : Rue Daillé, SAUMUR

Chez M. A. COURTET

**ÉPICERIE PARISIENNE**

**IMBERT ET FILS**

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Baisse de prix. — Conserves de 1<sup>er</sup> choix

Petits pois.....	la boîte	0.85	la 1/2	0.45
» » très fins.....	—	1.60	—	0.85
Haricots verts.....	—	0.85	—	0.45
» » très fins.....	—	1.50	—	0.80
Asperges entières.....	—	1.30	le flacon	2.25
Sardines à l'huile depuis.....	—	0.40		
Thon à l'huile depuis.....	—	0.75		
Homard entier.....	boîte plate	0.80	et	1.25
Saumon du Japon.....	la boîte	0.90	et	1.40
Filets de harengs à l'huile.....	—	0.50	et	0.80

**LEON FRESCO**

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

**SAUMUR**

Prix Modérés

**AMERICAN - TAMPON**

TAMPON INTARISSABLE

Ne nécessitant jamais d'encre

SYSTÈME BREVETÉ S. G. D. G.

L'AMERICAN-TAMPON réalise toutes les qualités désirables — propreté, élégance, durée, économie, — ayant sur tous les tampons employés jusqu'à ce jour une supériorité incontestable et remplissant absolument le but auquel il est destiné.

Un essai de ce Tampon convaincra qu'aucun autre ne peut lui être comparé.

En vente chez MM. DÉZÉ, GIRARD, GUILLEMET, JAVAUD, MILON, libraires à Saumur, et à

**L'IMPRIMERIE PAUL GODET**

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur

1890 LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,